

Région Normandie • Campagne 2017

Demande d'autorisation préalable à la conversion d'une prairie ou pâturage permanent vers un autre type de terre agricole

Au regard de la baisse significative des surfaces déclarées en prairies et pâturages permanents de la région Normandie lors de la campagne PAC 2016, est mis en place dans cette région un système d'autorisation préalable à la conversion des prairies permanentes situées en Normandie. Ainsi, si vous exploitez des surfaces sises dans cette région et souhaitez convertir une surface déclarée à la PAC en 2016 avec un des codes cultures suivant : PRL, PPH, SPL, SPH, BOP, CAE, CEE, ROS ou J6P ⁽¹⁾, pour y implanter un autre type de couvert (terre arable ou culture permanente...) pour la campagne 2017, vous devez demander une autorisation préalable à votre DDTM via ce formulaire avant le 2 janvier 2017.

Vous devez compléter **autant de demandes que de parcelles concernées** par une demande d'autorisation préalable de conversion de prairie permanente.

JE SOUSSIGNÉ

Nom, prénom ou dénomination sociale : _____

N° Pacage N° Siret

demande l'autorisation de retourner

- l'intégralité
- une partie (dans ce cas, je joins à cette demande un extrait de mon RPG où je détoure en rouge la surface concernée par la présente demande d'autorisation de conversion)

de la parcelle n° de l'îlot n° pour une surface de hectares

en reprenant la numérotation mentionnée dans :

- ma déclaration PAC 2016
- la déclaration PAC 2016 de :

Nom, prénom ou dénomination sociale : _____

N° Pacage N° Siret , dont j'ai repris l'exploitation.

(1)

PRL : prairie en rotation longue (6 ans ou plus)
PPH : prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)
SPL : surface pastorale - ressources fourragères ligneuses prédominantes)
SPH : surface pastorale - herbe prédominante et ressources fourragères ligneuses présentes
BOP : bois paturés

CAE : châtaigneraie entretenue par des porcins ou des petits ruminants (Corse et Petite région des causses cévenols et méridionaux)
CEE : chênaies entretenue par des porcins ou des petits ruminants (Corse et Petite région des causses cévenols et méridionaux)
ROS : roselière
J6P : jachère de 6 ans ou plus

ENGAGEMENTS

J'entre dans une des catégories suivantes :

- Je m'engage à établir, dans la région Normandie, une surface en couvert herbacé, qui n'était pas déjà une surface en prairie permanente, équivalente ou supérieure à la surface en prairie permanente convertie : parcelle n° [] de l'îlot n° []
- Dès lors :
- Je m'engage à maintenir cette surface nouvellement implantée et à la déclarer avec un code culture de prairie permanente durant les 5 prochaines campagnes PAC
- ou
- Je m'engage à maintenir cette surface de prairie temporaire déjà existante depuis la campagne PAC [] et à la déclarer dès la campagne 2017 avec un code culture de prairie permanente durant le nombre d'années nécessaires afin que le couvert soit présent durant 5 ans révolus.
- je suis engagé dans un plan de redressement arrêté par le Préfet dans le cadre de la procédure « agriculteur en difficulté ».
- je suis éleveur et la surface en prairie permanente de mon exploitation déclarée en 2016, diminuée des surfaces pour lesquelles je demande l'autorisation de conversion reste strictement supérieure à 75% de la surface agricole admissible de mon exploitation déclarée en 2016.
- je suis nouvel installé et mes demandes ne concernent qu'au maximum 25% de la surface admissible en prairie permanente de mon exploitation. Je joins à ma demande la liste des parcelles en prairie permanente que j'exploite.

numéro PACAGE du détenteur pour la campagne 2016	numéro d'îlot 2016 tel qu'inscrit dans la déclaration	numéro de parcelle 2016 tel qu'inscrit dans la déclaration
[]	[]	[]
[]	[]	[]
[]	[]	[]
[]	[]	[]
[]	[]	[]
[]	[]	[]
[]	[]	[]
[]	[]	[]
[]	[]	[]
[]	[]	[]

Je suis informé que si j'obtiens une autorisation au titre du présent paragraphe, je devrai déclarer dans ma déclaration PAC 2017 toutes les parcelles susvisées, sinon mon autorisation me sera retirée.

Je m'engage à conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente demande, et de l'autorisation le cas échéant.

À : _____, le []

Signature et qualité du demandeur